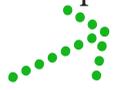


Le logement à la Une !

Un plan national de la rénovation

1 UNE AIDE AUX PARTICULIERS POUR RÉNOVER LEUR LOGEMENT

- Les 2/3 des ménages français sont éligibles à cette prime qui doit déclencher et accélérer les mises en chantier de rénovation thermique. Cette prime pourrait être pérennisée au-delà de deux ans.
- Un guichet unique simplifiera les procédures pour bénéficier des aides en matière de rénovation : un service public de proximité, avec un numéro vert national et un site internet unique.



1 350 € (prime par foyer pour la rénovation thermique des logements).

2 LA BONNE INFO, LES BONS MOYENS...

- Le plan national est renforcé par les aides des collectivités locales pour davantage de cohérence et de moyens.
- 1 000 emplois d'avenir pour devenir les ambassadeurs de la rénovation énergétique : des jeunes seront formés d'ici à 2015 pour détecter et identifier des ménages précaires les plus isolés afin de les aider au mieux.



**Pour 18 000 € de travaux engagés,
3 900 € resteront à la charge des foyers.**

3 UN EFFORT POUR LES PLUS MODESTES

- En cumulant les différentes aides auxquelles ils auront droit, les foyers les plus modestes pourront eux aussi engager des travaux de rénovation, plus des trois quarts des frais engagés étant pris en charge.



**Le plan national de la rénovation,
c'est 75 000 emplois maintenus ou créés
et une baisse des factures d'énergie des ménages.**

**Ce plan massif de rénovation énergétique des logements,
c'est bon pour le pouvoir d'achat,
grâce à la réduction des factures d'énergie,
c'est bon pour la planète,
grâce à la réduction des émissions de gaz à effet de serre,
et c'est bon pour l'emploi.**

Un choc massif pour construire les logements dont nous avons besoin

4 UNE PRIORITÉ : LE LOGEMENT SOCIAL

- Un taux de TVA à 5 % sera adopté dès le 1^{er} janvier 2014 pour la construction de logements sociaux, afin de pouvoir assurer la création de 150 000 logements sociaux par an.
- Pour aider au financement de la construction de logements sociaux, la Caisse des Dépôts va accorder à Action Logement (ex-1 % Logement) un prêt de 2013 à 2015, d'un montant de 1,5 milliard €.
- Ce taux de TVA à 5 % s'applique aussi à la rénovation des logements sociaux.



L'augmentation de la construction de 100 000 à 150 000 logements représente plusieurs dizaines de milliers d'emplois non délocalisables sauvegardés.

5 - DE BUREAUX VIDES

- Les bureaux vides occupent des milliers de mètres carrés dans les zones urbaines (on en compte par exemple 2,5 millions en Île-de-France !). Des mesures seront prises pour faciliter leur conversion en logements ; ainsi, de façon dérogatoire, il faudra moins de parkings souterrains pour ces nouveaux logements (impossibles à construire *a posteriori*).



+ de logements.

6 DES RÈGLES MIEUX ADAPTÉES

- Lutter contre les recours abusifs : une grande partie des recours contre les permis de construire ne sont en fait que des manœuvres frauduleuses ayant pour seul but l'obtention d'espèces sonnantes et trébuchantes. Ces pratiques retardent un grand nombre de chantiers, et notamment ceux de logements sociaux. L'objectif est de réduire par deux le délai de traitement des recours légitimes et d'augmenter les sanctions contre ces recours abusifs.
- Un moratoire de deux ans est instauré sur les nouvelles normes de construction afin de donner aux acteurs le temps de s'adapter à celles qui viennent d'être adoptées.



+ simple, + vite.

7 + DE TERRAINS POUR CONSTRUIRE

- En 2014, les abattements fiscaux sur les bénéfices tirés des ventes de terrain constructibles seront supprimés. Les propriétaires seront donc incités à vendre dès à présent et cela augmentera rapidement le foncier disponible.



Un choc foncier.

En soutien à l'ensemble de ces mesures, une vaste loi Logement se prépare pour l'été. Ses principales mesures seront :

- dispositif d'encadrement des loyers ;
- réforme de l'attribution des logements sociaux ;
- création d'un statut pour l'habitat participatif ;
- amélioration de la gestion des copropriétés dégradées ;
- réforme des règles d'urbanisme tout en sauvegardant les exigences de biodiversité.